ACADÉMIE D'AMIENS
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation de Région Académique
à la Formation Professionnelle
Initiale et Continue

DRAFPIC
Pôle d'appui n°DRAFPIC_PA_2023_531

Dossier suivi par :
Bertrand LORTHIOIR
Délégué Régional à la Formation Continue
Adjoint au DRAFPIC

Carole PRUVOST
Assistante du Délégué Régional à la Formation Continue
03 22 82 39 00
drafpic@region-academique-hdf.fr

20 boulevard Alsace Lorraine
80063 AMIENS cedex 9

Amiens, le 18 décembre 2023

Le Recteur de l'Académie d'Amiens

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie,
Directeurs Académiques des
Services Départementaux de l'Education Nationale

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
et Inspecteurs de l'Education Nationale
Enseignement Technique Information et Orientation

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs les directeurs de C.I.O

Messieurs les Présidents d'Université

Monsieur le Directeur du CROUS

Mesdames et Messieurs les Chefs de service du Rectorat

VOUS VOUDREZ BIEN ASSURER LA MEILLEURE DIFFUSION DE CETTE CIRCULAIRE PAR AFFICHAGE EN SALLE DES PROFESSEURS ET DANS LES SERVICES ADMINISTRATIFS

Objet : Recrutement de Conseiller(ère)s en Formation Professionnelle - Campagne 2024/2025.

Plusieurs postes de Conseillers en Formation Professionnelle sont susceptibles d'être vacants à la prochaine rentrée scolaire dans l'Académie d'Amiens. Pour exercer ces fonctions, sont recherchés des candidats fortement motivés par les relations publiques, la négociation avec un goût affirmé pour l'innovation.

Je vous rappelle que peuvent être candidats à ces emplois, conformément au décret n° 90.426 du 22.05.1990,

- Les **membres des corps des personnels d'inspection, de direction, d'enseignement, d'éducation et les membres d'autres corps relevant du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports**. Ces derniers doivent être classés dans la **catégorie A** telle que prévue à l'article 29 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires pour la fonction publique d'Etat.

P.J. : Pour diffusion
- *Calendrier prévisionnel de recrutement (Annexe 1)*
- *Coordonnées des GRETA de l'Académie d'Amiens (Annexe 2)*
- *Missions des CFP (Annexe 3)*
- *Textes (Annexe 4)*

- Les **fonctionnaires titulaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent,** appartenant à un corps, à un cadre d'emploi ou à un emploi de catégorie A, sauf dispositions contraires prévues par leur statut. Pour pouvoir être affectés dans les fonctions de CFP, ces personnels devront être détachés de leur corps d'appartenance.

- Les **personnels contractuels du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports recrutés sur des supports de catégorie A** selon les dispositions du décret n°93-412 du 19 mars 1993. Sous réserve qu'ils satisfassent aux dispositions suivantes :

- Avoir une bonne connaissance du système éducatif français, des dispositifs de formation individualisée et une expérience significative dans le domaine de la Formation Professionnelle

- Justifier des titres et diplômes exigés pour le recrutement de contractuels de catégorie A au sens du décret précité (titre ou diplôme équivalent sanctionnant 3 années d'études après le baccalauréat)

- Les **candidats issus du secteur privé et les personnes en recherche d'emploi** devront dans tous les cas satisfaire aux mêmes conditions que celles exigées pour les personnels contractuels du Ministère de l'Education Nationale : **justifier au moins d'un titre ou diplôme équivalent sanctionnant au moins de 3 années d'études après le baccalauréat**, et d'une solide expérience en Formation Professionnelle.

Peuvent également postuler les Conseillers en Formation Professionnelle déjà en poste dans une autre académie.

Je vous prie de bien vouloir porter à la connaissance de tous les personnels (enseignants et administratifs) placés sous votre autorité, le présent appel à candidatures ainsi que les documents annexes relatifs au recrutement des Conseillers en Formation Professionnelle. Ceux-ci sont également téléchargeables que https : www.ac-amiens.fr ou https://monavenirpro-hdf.fr/recrutement

Les dossiers de candidature seront à compléter directement par le biais de la plateforme de dématérialisation à partir du lien suivant :

https://ppe.orion.education.fr/hautfrance/itw/answer/s/XW2HpeM4oV/k/DossierCandidatureCFP

Aucun accès ne sera possible après la date du 8 mars 2024.

Conformément aux instructions réglementaires, après vérification de la recevabilité des candidatures, les candidats sélectionnés se verront convoquer à un entretien et une épreuve écrite qui se dérouleront le lundi 13 mai 2024 ou mardi 14 mai 2024.

La commission chargée de donner son avis sur les candidatures sera réunie dans les jours suivants, afin que les candidats inscrits sur la liste d'aptitude soient informés de la décision rectorale début juillet.

Concernant les personnels déjà titulaires de la qualification de Conseillers en Formation Continue/Professionnelle qui souhaitent intégrer l'Académie d'Amiens, je les invite à compléter le dossier de candidature par le biais de ladite plateforme et à se rapprocher des services de la Délégation de Région Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue afin d'être reçus en entretien par le Délégué Régional à la Formation Continue (Tél : 03 22 82 39 00).

Pierre MOYA